Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Caution bail commercial

Par polux13124

Bonjour
En cas de loyers impayés, le garant s'engage à titre irrévocable à en acquitter le montant en lieu et place de son mari (le cedant) avec renoncement au benefice de la division et de la discussion.
Après la cession d'un bail commercial et compte tenu de la garantie solidaire du cedant, cette caution cesse -t-elle ?
Sachant qu'on est sur un bail commercial en tacite prolongation soit plus de 12 ans.
Merci pour votre réponse
Salutations